

Certifié conforme.



## SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

-S.C.M.A.T.-

Société Anonyme au capital de 2.160.000 euros  
Siège social : 21 avenue de l'Europe - 13090 AIX EN PROVENCE  
551 620 198 R.C.S. AIX EN PROVENCE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

---

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le MARDI 2 JUILLET à 11 HEURES, les Actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation régulière du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

.../...

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble un quart des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

Décision à prendre en application des dispositions de l'Article L. 225-248 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023 régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale du 19 avril 2024, qui font apparaître des capitaux propres négatifs de (517.545)€ pour un capital social de 2.160.000€, statuant conformément aux dispositions de l'Article L. 225-248 du Code de commerce, décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

Compte tenu de cette décision, l'Assemblée Générale prend acte de la poursuite de l'activité de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait valablement certifié des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications, partout où besoin sera, signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

.../...